



LeGER

LA PLUS GRANDE FIRME
DE SONDAGE, DE RECHERCHE
MARKETING ET ANALYTIQUE
À PROPRIÉTÉ CANADIENNE

MONTRÉAL • QUÉBEC

TORONTO • WINNIPEG • EDMONTON • CALGARY

VANCOUVER • PHILADELPHIE

Rapport

LE NOTAIRE ET LE DROIT DE LA FAMILLE

Sondage auprès des
Québécoises et Québécois





APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODE

Un **sondage Web** a été réalisé auprès de 1 000 Québécois pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

RÉPONDANTS

Échantillon représentatif de **1 000 Québécois parlant français ou anglais âgés de 18 ans ou plus**.

QUAND ?

Les données ont été collectées du **03 au 05 septembre 2021**.

PONDÉRATION

Les résultats ont été pondérés **en fonction de l'âge, du sexe, de la région, de la scolarité et de la présence d'enfants mineurs dans le ménage** afin d'assurer un échantillon représentatif de la population québécoise.

NOTES AUX LECTEURS

NSP

La mention « NSP », qui apparaît dans le rapport, signifie « Ne sait pas ».

ARRONDISSEMENT

Les données présentées ont été arrondies. Par conséquent, il est possible que les totaux diffèrent légèrement de 100%.

DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES

Les données en **gras vert** signalent une proportion significativement supérieure à celle des autres répondants. À l'inverse, les données en **gras rouge** signalent une proportion significativement inférieure à celle des autres répondants.



FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS



- Dans un contexte où il n'y a pas de conflit, près de deux Québécois(es) sur trois consuleraient le notaire pour obtenir des conseils concernant leurs droits et obligations en droit de la famille, tandis que le tiers des répondants choisirait l'avocat.
- Similairement, la majorité de la population québécoise est d'accord pour dire que le notaire est le spécialiste du droit de la famille, et qu'il est le juriste le mieux placé pour conseiller et accompagner les familles.
- Sept répondants sur dix seraient d'accord pour que la loi permette aux couples qui ont demandé à une mère porteuse de porter un enfant pour eux d'en devenir légalement les parents, en faisant un contrat entre eux, tandis qu'une minorité serait en désaccord avec une telle loi. À noter que près d'un répondant sur cinq est indécis sur la question.
- Sachant que l'acte notarié offre une plus grande sécurité juridique, la plupart des Québécois(es) pensent que le contrat entre la mère porteuse et le couple devrait être notarié afin de mieux protéger ces derniers et l'enfant à naître.
- Une grande majorité des répondants affirme que les enfants adoptés devraient avoir accès aux informations sur leurs parents biologiques. Plus précisément, plus de la moitié des Québécois(es) affirment que les enfants adoptés devraient avoir accès à toutes les informations disponibles, alors que près du tiers pense que les informations accessibles devraient être limitées pour un besoin spécifique.
- Dans le même ordre d'idée, deux répondants sur trois pensent que les enfants issus de la procréation assistée devraient avoir accès aux informations sur le donneur de sperme ou d'ovules. Ces répondants sont partagés presque également sur le fait que les enfants devraient avoir accès à toutes les informations disponibles ou que les informations accessibles devraient être limitées.
- Il est à noter que l'opinion des francophones diffère significativement de celle des allophones sur divers sujets: ils sont proportionnellement plus nombreux à choisir le notaire au lieu de l'avocat pour des conseils en droit de la famille, à être d'accord sur le fait que le notaire est le spécialiste du droit de la famille, à vouloir permettre aux couples qui ont demandé à une mère porteuse de porter un enfant d'en devenir légalement les parents et à vouloir laisser les enfants adoptés accéder aux informations sur leurs parents biologiques.

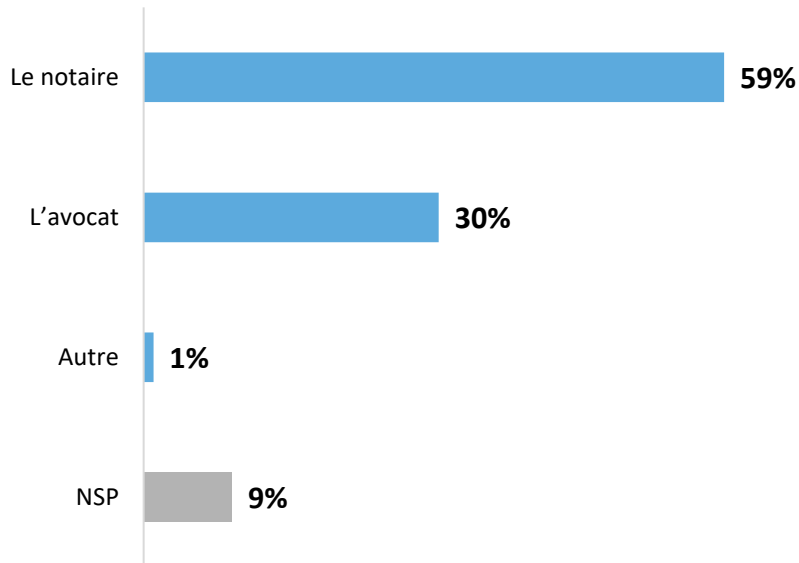


RÉSULTATS DÉTAILLÉS

EXPERT CHOISI POUR DES CONSEILS EN DROIT DE LA FAMILLE (1/2)

Q1. Dans un contexte où il n'y a pas de conflit, quel expert du droit parmi les suivants consulteriez-vous pour obtenir des conseils concernant vos droits et obligations en droit de la famille, par exemple : contrat de vie commune, protection de vos biens et de votre patrimoine, établissement des règles pour votre prise en charge ou celle de vos enfants advenant un accident, etc.?

Base : Tous les répondants (n=1 000)



EXPERT CHOISI POUR DES CONSEILS EN DROIT DE LA FAMILLE (2/2)

Q1. Dans un contexte où il n'y a pas de conflit, quel expert du droit parmi les suivants consulteriez-vous pour obtenir des conseils concernant vos droits et obligations en droit de la famille, par exemple : contrat de vie commune, protection de vos biens et de votre patrimoine, établissement des règles pour votre prise en charge ou celle de vos enfants advenant un accident, etc.?

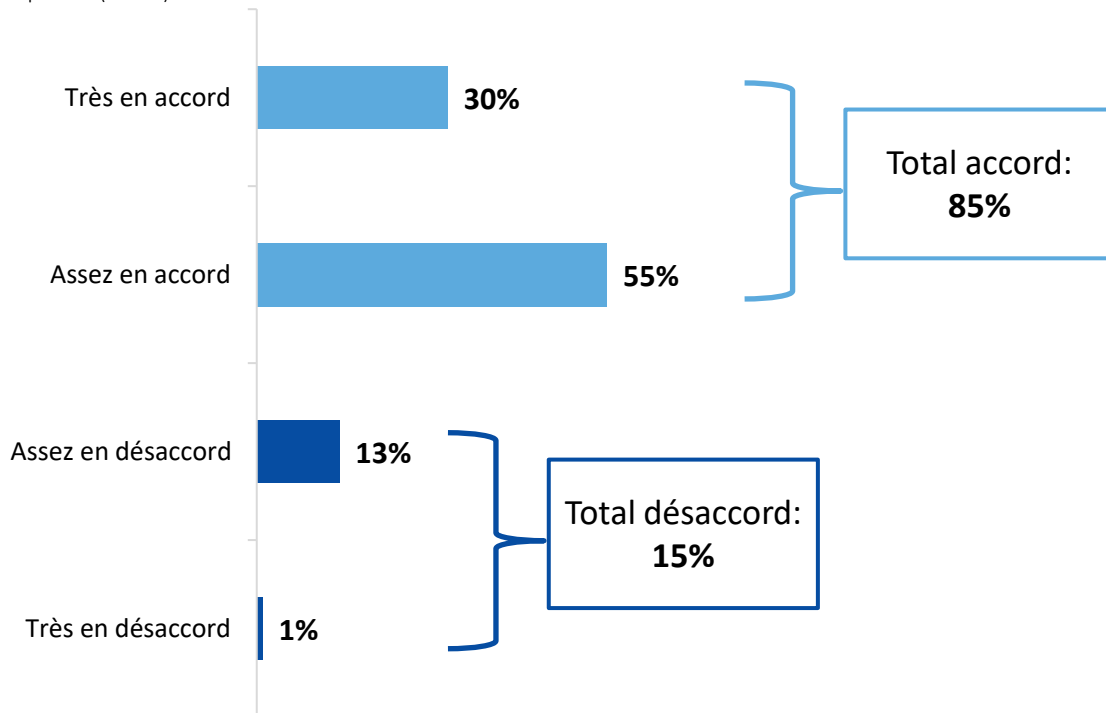
Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Le notaire	59%	59%	59%	39%	61%	70%	65%	40%	57%	61%	61%	57%	60%
L'avocat	30%	31%	30%	43%	28%	24%	26%	45%	34%	31%	26%	35%	29%
Autre	1%	1%	2%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	3%	0%	2%
NSP	9%	9%	10%	17%	10%	4%	8%	14%	9%	8%	10%	8%	10%

LE NOTAIRE EN TANT QUE SPÉCIALISTE DU DROIT DE LA FAMILLE (1/2)

Q2. Veuillez nous indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : le notaire est le spécialiste du droit de la famille. Il est le juriste le mieux placé pour conseiller et accompagner les familles pour la protection juridique de leurs biens, de leurs volontés et les aider à prévenir d'éventuels conflits?

Base : Tous les répondants (n=1 000)



LE NOTAIRE EN TANT QUE SPÉCIALISTE DU DROIT DE LA FAMILLE (2/2)

Q2. Veuillez nous indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : le notaire est le spécialiste du droit de la famille. Il est le juriste le mieux placé pour conseiller et accompagner les familles pour la protection juridique de leurs biens, de leurs volontés et les aider à prévenir d'éventuels conflits?

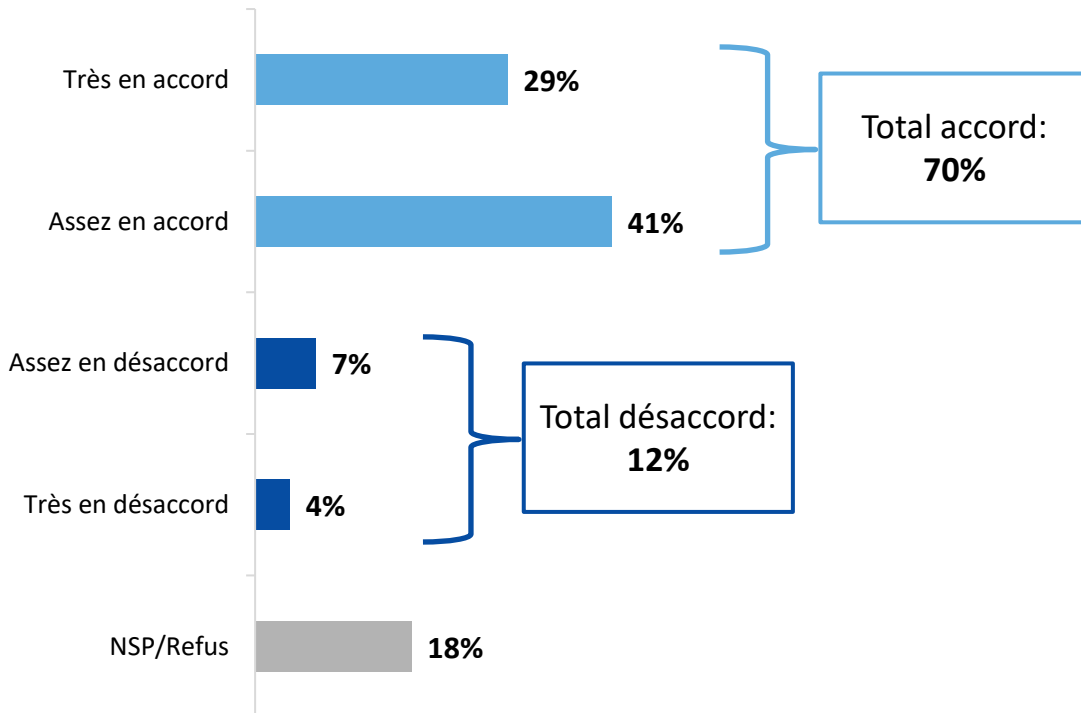
Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Total accord	85%	85%	86%	83%	85%	88%	89%	74%	82%	90%	89%	87%	85%
Très en accord	30%	32%	28%	14%	30%	40%	32%	23%	28%	30%	33%	27%	31%
Assez en accord	55%	53%	58%	68%	55%	48%	57%	51%	54%	60%	56%	60%	54%
Total désaccord	15%	15%	14%	17%	15%	12%	11%	26%	18%	10%	11%	13%	15%
Assez en désaccord	13%	13%	13%	15%	14%	12%	10%	23%	17%	8%	10%	11%	14%
Très en désaccord	1%	2%	1%	3%	1%	1%	1%	3%	1%	1%	1%	2%	1%

PERMETTRE UN COUPLE DE DEVENIR LÉGALEMENT PARENTS DE L'ENFANT D'UNE MÈRE PORTEUSE (1/2)

Q3. Actuellement au Québec, une mère porteuse demeure le parent légal de son enfant jusqu'à son adoption par un couple, malgré l'entente entre les deux parties. Quel serait votre niveau d'accord pour que la loi permette aux couples qui ont demandé à une mère porteuse de porter un enfant pour eux, d'en devenir légalement les parents en faisant un contrat entre eux?

Base : Tous les répondants (n=1 000)



PERMETTRE UN COUPLE DE DEVENIR LÉGALEMENT PARENTS DE L'ENFANT D'UNE MÈRE PORTEUSE (2/2)

Q3. Actuellement au Québec, une mère porteuse demeure le parent légal de son enfant jusqu'à son adoption par un couple, malgré l'entente entre les deux parties. Quel serait votre niveau d'accord pour que la loi permette aux couples qui ont demandé à une mère porteuse de porter un enfant pour eux, d'en devenir légalement les parents en faisant un contrat entre eux?

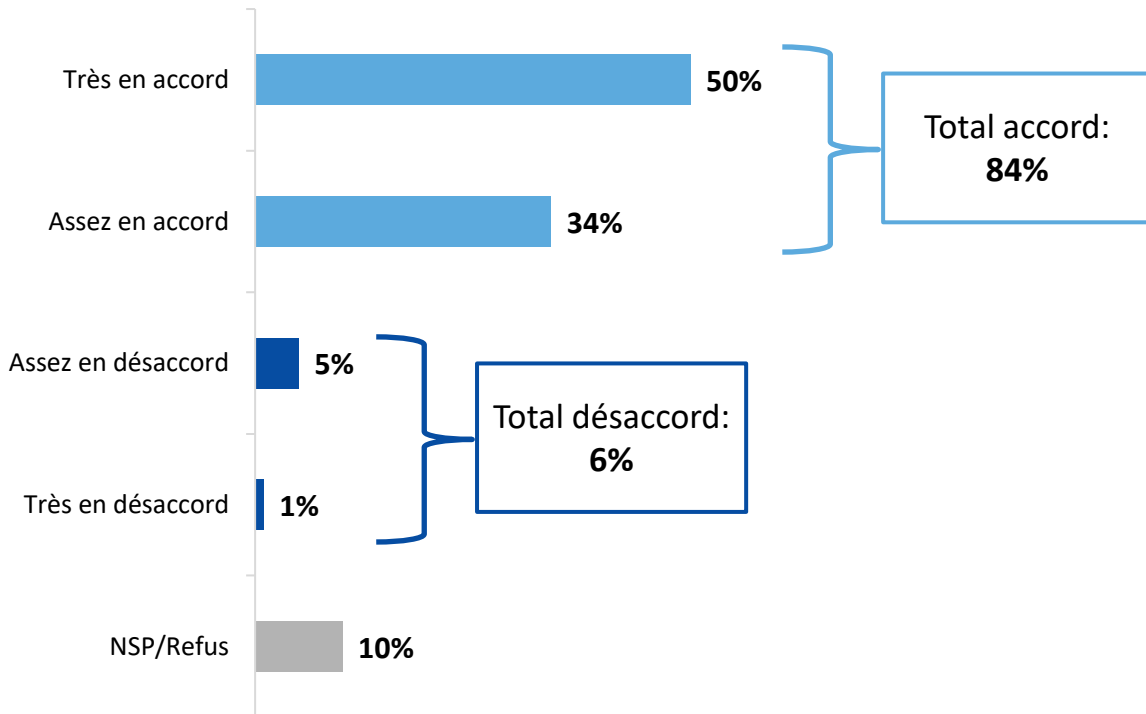
Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Total accord	70%	71%	70%	74%	69%	70%	73%	63%	70%	69%	71%	72%	70%
Très en accord	29%	28%	30%	30%	31%	27%	30%	28%	28%	25%	31%	34%	27%
Assez en accord	41%	43%	40%	44%	38%	42%	43%	35%	42%	43%	40%	38%	43%
Total désaccord	12%	12%	11%	10%	13%	11%	11%	12%	12%	14%	10%	13%	11%
Assez en désaccord	7%	8%	7%	7%	7%	8%	8%	6%	7%	9%	8%	8%	7%
Très en désaccord	4%	4%	4%	3%	6%	4%	4%	7%	6%	6%	2%	5%	4%
NSP/Refus	18%	17%	19%	16%	18%	19%	16%	25%	18%	17%	19%	15%	19%

METTRE LE CONTRAT ENTRE LA MÈRE PORTEUSE ET LE COUPLE SOUS LA FORME NOTARIÉE (1/2)

Q4. Veuillez nous indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : Sachant que l'acte notarié offre une plus grande sécurité juridique, le contrat entre la mère porteuse et le couple devrait être fait sous la forme notariée afin de mieux protéger ces derniers et l'enfant à naître.

Base : Tous les répondants (n=1 000)



METTRE LE CONTRAT ENTRE LA MÈRE PORTEUSE ET LE COUPLE SOUS LA FORME NOTARIÉE (2/2)

Q4. Veuillez nous indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : Sachant que l'acte notarié offre une plus grande sécurité juridique, le contrat entre la mère porteuse et le couple devrait être fait sous la forme notariée afin de mieux protéger ces derniers et l'enfant à naître.

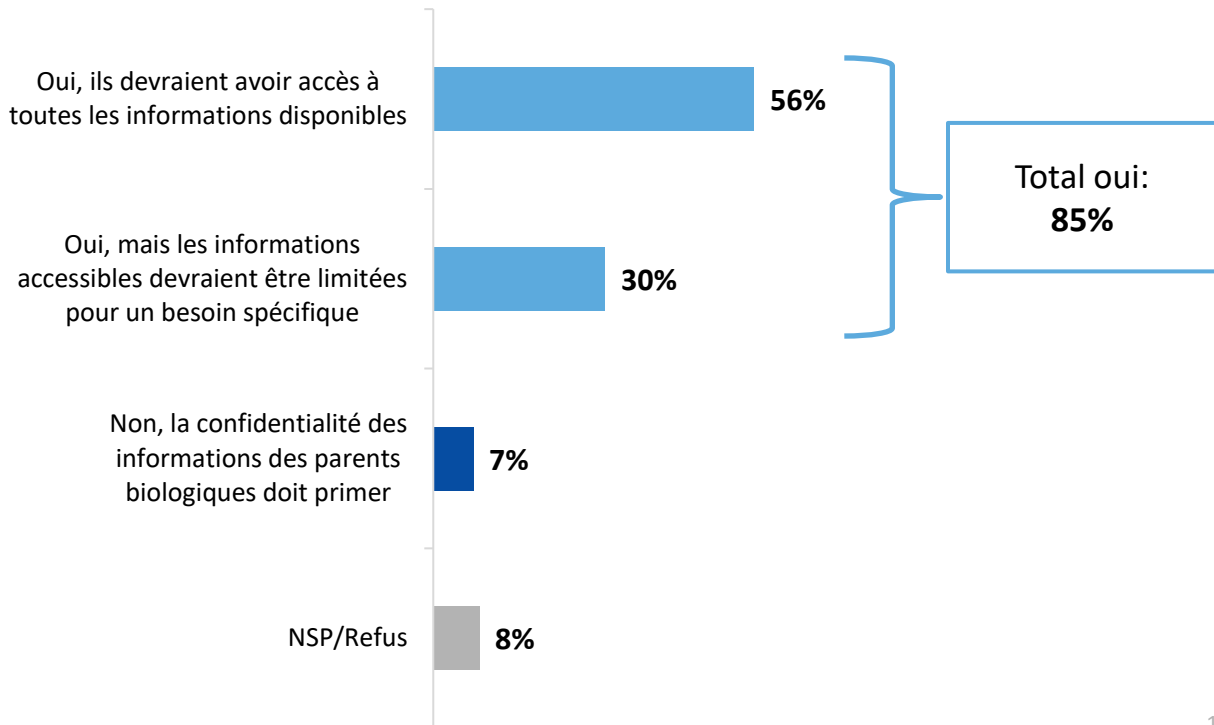
Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Total accord	84%	83%	85%	79%	80%	91%	85%	80%	86%	87%	81%	80%	85%
Très en accord	50%	47%	52%	44%	44%	58%	49%	51%	52%	44%	48%	45%	51%
Assez en accord	34%	36%	33%	35%	36%	33%	36%	29%	34%	43%	33%	35%	34%
Total désaccord	6%	6%	7%	11%	7%	2%	6%	7%	6%	4%	7%	8%	6%
Assez en désaccord	5%	4%	6%	9%	5%	2%	5%	5%	5%	3%	5%	6%	5%
Très en désaccord	1%	1%	1%	2%	2%	0%	1%	2%	0%	1%	2%	2%	1%
NSP/Refus	10%	11%	8%	10%	14%	7%	9%	13%	8%	9%	12%	12%	9%

ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LES PARENTS BIOLOGIQUES PAR LES ENFANTS ADOPTÉS (1/2)

Q5. Selon vous, est-ce que les enfants adoptés devraient avoir accès aux informations sur leurs parents biologiques?

Base : Tous les répondants (n=1 000)



ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LES PARENTS BIOLOGIQUES PAR LES ENFANTS ADOPTÉS (2/2)

Q5. Selon vous, est-ce que les enfants adoptés devraient avoir accès aux informations sur leurs parents biologiques?

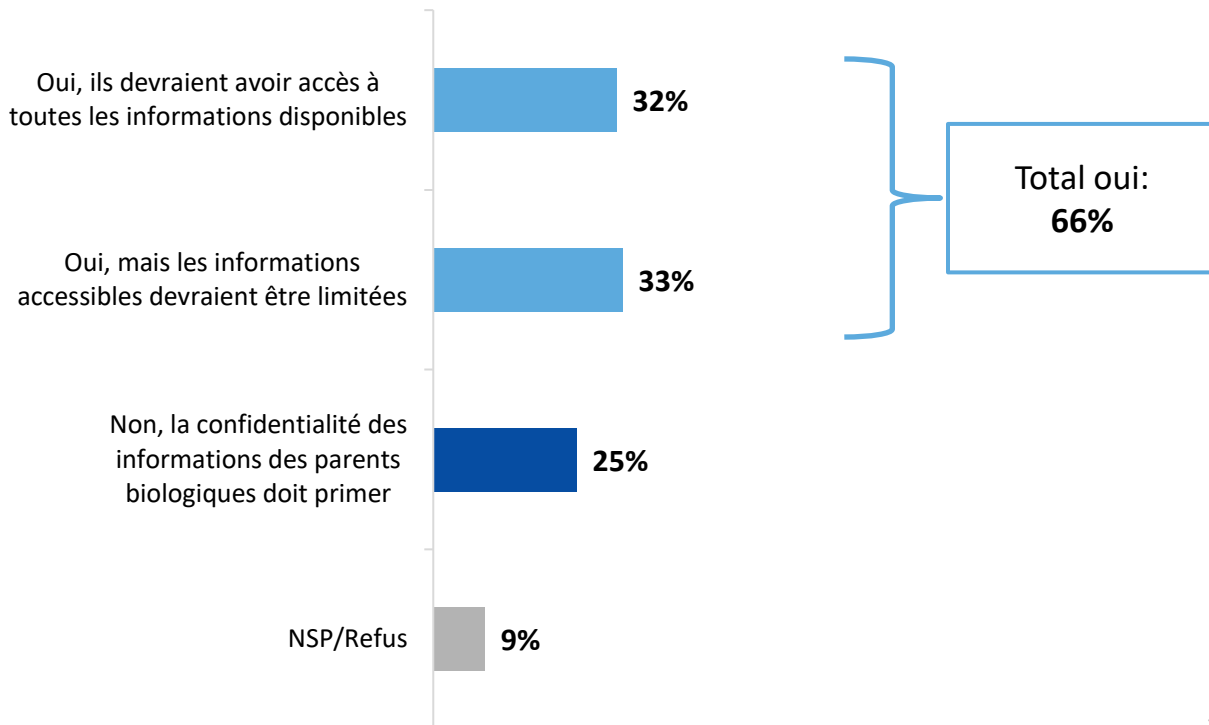
Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Total oui	85%	82%	89%	80%	84%	90%	87%	80%	85%	86%	86%	84%	86%
Oui, ils devraient avoir accès à toutes les informations disponibles	56%	55%	56%	47%	59%	59%	57%	52%	56%	55%	55%	51%	57%
Oui, mais les informations accessibles devraient être limitées pour un besoin spécifique	30%	26%	33%	33%	25%	31%	30%	28%	29%	31%	31%	33%	29%
Non, la confidentialité des informations des parents biologiques doit primer	7%	10%	4%	10%	5%	6%	6%	9%	8%	8%	6%	7%	7%
NSP/Refus	8%	9%	6%	9%	11%	3%	7%	10%	7%	6%	8%	9%	7%

ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LE DONNEUR DE SPERME OU D'OVULES PAR LES ENFANTS ISSUS DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE (1/2)

Q6. Selon vous, est-ce que les enfants issus de la procréation assistée (in vitro, par exemple) devraient avoir accès aux informations sur le donneur de sperme ou d'ovules?

Base : Tous les répondants (n=1 000)



ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LE DONNEUR DE SPERME OU D'OVULES PAR LES ENFANTS ISSUS DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE (2/2)

Q6. Selon vous, est-ce que les enfants issus de la procréation assistée (in vitro, par exemple) devraient avoir accès aux informations sur le donneur de sperme ou d'ovules?

Base : Tous les répondants (n=1 000)

	Total	Sexe		Âge			Langue maternelle		Région			Parent	
		Homme	Femme	18-34	35-54	55+	FR	Autre	Mtl RMR	Qc RMR	Autre	Oui	Non
	n= 1 000	539	461	313	390	297	769	231	400	300	300	278	721
Total oui	66%	64%	67%	69%	63%	66%	65%	68%	68%	67%	63%	64%	66%
Oui, ils devraient avoir accès à toutes les informations disponibles	32%	31%	33%	32%	37%	29%	32%	35%	31%	34%	34%	31%	33%
Oui, mais les informations accessibles devraient être limitées	33%	33%	34%	36%	26%	38%	34%	33%	37%	33%	29%	32%	34%
Non, la confidentialité des informations des parents biologiques doit primer	25%	26%	24%	25%	25%	25%	27%	18%	23%	27%	27%	27%	24%
NSP/Refus	9%	10%	9%	6%	12%	9%	8%	14%	9%	6%	10%	9%	9%



PROFIL DES RÉPONDANTS

PROFIL DES RÉPONDANTS

RÉGION



Québec	
Montréal RMR	50%
Québec RMR	10%
Autre	40%
Est	8%
Centre	15%
Ouest	17%

GENRE



Homme

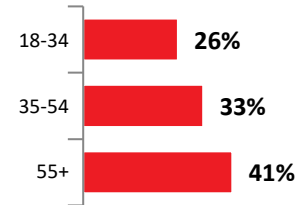
49%



Femme

51%

ÂGE



LANGUE

Français

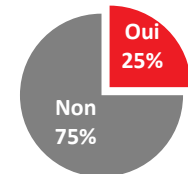
77%

Anglais & Autre

23%



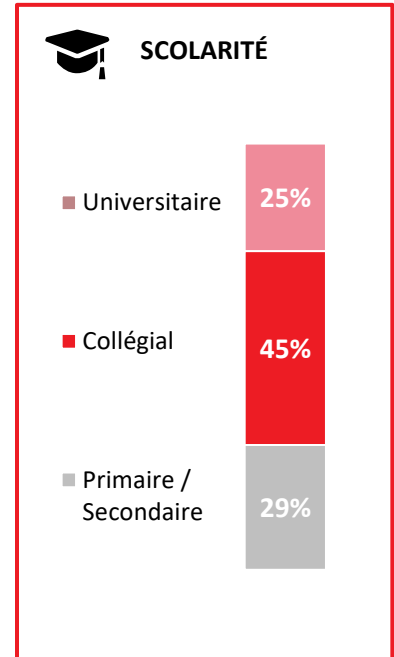
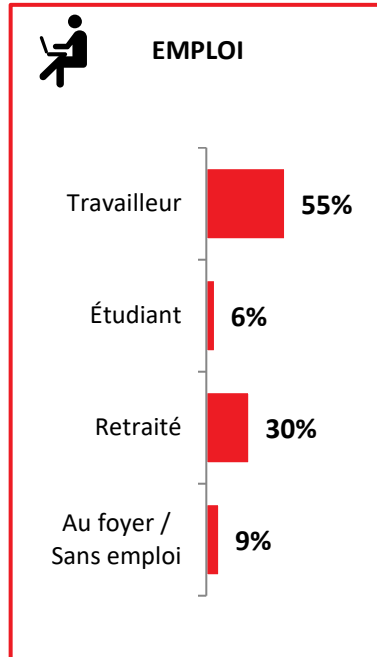
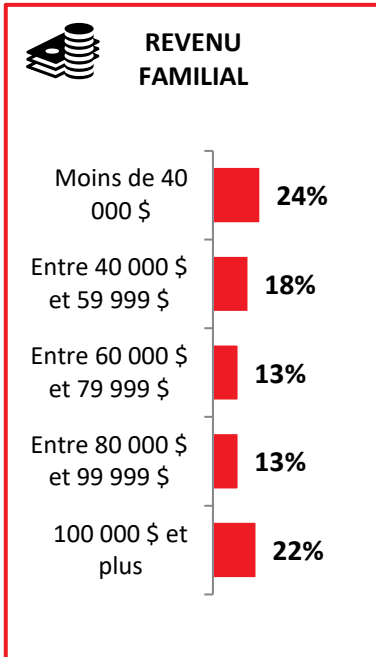
ENFANT



Base : Tous les répondants (n=1 000)

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».

PROFIL DES RÉPONDANTS



Base : Tous les répondants (n=1 000)

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».



Testator/Testatrix


ÉQUIPE


ÉQUIPE

Pour plus d'information sur cette étude, veuillez contacter

Éric Chalifoux

Directeur de recherche sénior

 echalifoux@leger360.com

 514-982-2464 poste 3118

Équipe projet

Éric Chalifoux, Directeur de recherche sénior

Stefan Rakoto, Analyste de recherche

Émilie Cyr, Analyste de recherche

NOS SERVICES

- **Léger**
Recherche marketing et sondage
- **Léger MetriCX**
Services-conseils en expérience client
- **Léger Analytique (LEA)**
Analyse de modélisation de données
- **Léger Opinion (LEO)**
Gestion de panel
- **Léger Communauté**
Gestion de communautés en ligne
- **Léger Numérique**
Stratégie numérique et expérience utilisateur
- **Recherche internationale**
Worldwide Independent Network (WIN)

600

EMPLOYÉS



185

CONSULTANTS



8

BUREAUX

MONTREAL | QUEBEC | TORONTO | WINNIPEG
EDMONTON | CALGARY | VANCOUVER | PHILADELPHIE

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ



Léger est membre du [Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien \(CRIC\)](#), l'association officielle de l'industrie des études de marché, des sondages et de l'intelligence marketing.



Léger est membre d'[ESOMAR](#) (European Society for Opinion and Market Research), l'association mondiale des professionnels des enquêtes d'opinion et des études marketing. À ce titre, Léger s'engage à appliquer le [code international ICC/ESOMAR](#) des études de marché, études sociales et d'opinion et de l'analytique des données.



Léger est aussi membre d'[Insights Association](#), l'association américaine pour la recherche marketing et l'analytique.



Léger est un commanditaire de [PAIM Canada](#), l'association officielle des professionnels agréés en analytique et intelligence marketing au Canada. PAIM respecte les normes du CRIC en matière de recherche marketing et de recherche sur l'opinion publique. PAIM Canada est approuvée à l'échelle internationale par ESOMAR et le MRII/Université de Géorgie.

Leger

Comprendre le monde

